

**DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence**

**Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2025

Séance du 18 juin 2025

N° 01

**Objet : Décision budgétaire
modificative n°1**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le onze du mois de juin 2025, s'est réuni à la salle des Fêtes de Château-Arnoux-Saint-Auban, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommée secrétaire de séance : Sandrine COSSERAT

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BERNARDINI Patrick, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGOHSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 13 excepté le rapport n°16), CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 3), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia (excepté le rapport n°49), JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 2), REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COMTE Jean-Paul a donné pouvoir à DELAMARE Isabelle
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia

Etaient représentés :

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BLANC Michel a donné pouvoir à BOULARES Soltani
DOMINICI Pascale a donné pouvoir à BONNAFOUX Jeanine
HONNORAT Michèle a donné pouvoir à CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 3)
ISOARD Christian a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 13 excepté le rapport n° 16)
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à SERY Marie-José
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

AUZET Guy, BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, BOURJAC Bruno, EYMARD Max, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, GRAVIERE Remy, LAQUET Laura, PARIS Mireille, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, SAVORNIN Béatrice, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20250618-01_18062025

Monsieur BONDIL Marc, rapporteur, expose ce qui suit

L'exécution du budget 2025 nécessite de procéder à des ajustements de crédits :

Budget principal :

- Subvention à l'association de gestion de la maison de santé du Brusquet ainsi qu'à la crèche de Montagnac- Montpezat qui accueille des enfants de PAA (Ste Croix du Verdon).
- Modification de la contribution au syndicat mixte de gestion du conservatoire départemental de musique (nouvelle convention financière)
- Complément frais de location des modulaires pour la crèche de Moustiers
- Régularisation d'écritures 2024 (prestations SMAB payées en fonctionnement, à transférer en investissement 100 000€)
- Changement d'imputation entre chapitres 011 et 65 (frais d'utilisation de logiciel)
- Prise en compte d'une subvention de la CAF (3 269€) pour la création d'un espace extérieur pour le relais petite enfance (4 000€)
- Actualisation des subventions pour les maisons France Service : 15 000€ supplémentaires X 2 maisons France Service (France Ruralités Revitalisation)
- Acquisition d'un logiciel pour le suivi des congés des agents suite à obsolescence du logiciel actuel
- Ajustement de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) suite à la notification tardive de l'Etat.
-

BUDGET PRINCIPAL			
Dépenses	Recettes		
Investissement opérations réelles			
23-238-735 (GEMAPI) travaux	100 000,00		
20-2051-0200 acquisition logiciel RH congés	27 603,00		
Investissement opérations d'ordre			
		021-virement de la section de fonctionnement	127 603,00
041-217538-735 Intégration travaux SMAB	100 000,00	041-238-735 Intégration travaux SMAB	100 000,00
TOTAL investissement	227 603,00	TOTAL investissement	227 603,00
Fonctionnement opérations réelles			
011-6132-4221 (crèches) location	14 000,00		
011-61521-325 (APN) entretien terrains	-23 500,00		

011-615228-4228 (RPE) entretien bâtiment	4 000,00		
011-6184-0200 formation logiciel RH	4 035,00		
65-65748-4238 subvention maison de santé Le Brusquet	20 000,00		
65-65748-4221 Subvention la marelle enchantée	6 000,00		
65-65568-3111 (expression musicale) - contribution	40 000,00	73-73111 fiscalité locale	42 383,00
65-65818-325 (APN) droit d'utilisation logiciel	23 500,00	74-748312 DC RTP	49 396,00
65-65818-0200 utilisation logiciel RH	3 410,00	74-747818-4228 (RPE) subvention CAF	3 269,00
		74718-66 subvention maisons France Service	30 000,00
67-673-01 annulation de titres exercices antérieurs	6 000,00	77-773-735 (GEMAPI) annulation mandats exercices antérieurs	100 000,00
Fonctionnement opérations d'ordre			
023-virement à la section d'investissement	127 603,00		
TOTAL fonctionnement		TOTAL fonctionnement	225 048 ,00

Transports urbains dignois

Il convient de prévoir la location de 2 bus pendant 8 mois avec remboursement sur 6 mois dans le cadre de l'expérimentation du transport à la demande vers les maisons de santé.

BUDGE ANNEXE TUD				
Dépenses		Recettes		
Fonctionnement				
6135 location de 2 bus (expérimentation transport à la demande)	32 000,00	70878- Remboursement de la location des bus par le HUB Silver économie (6 mois)		23 800,00
61551- entretien matériel roulant	-8 200,00			

REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2025

Application agréée E-legelite.com

99_DE-004-200067437-20250618-01_18062025

TOTAL	23 800,00	TOTAL	23 800,00 €
--------------	------------------	--------------	--------------------

Assainissement

L'exécution du **budget annexe régie assainissement** de l'exercice 2025 nécessite l'inscription de crédits pour

- un complément de versement à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse au titre de la redevance modernisation des réseaux de collecte pour l'exercice 2023 suite au contrôle opéré sur les années 2021-2022-2023
- le remboursement d'acomptes de subventions versés par le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, suite au report de l'opération « STEP Le Vernet »,

Ces dépenses seraient financées par la diminution des crédits prévus pour les travaux.

Le projet de décision modificative budgétaire ci-dessous, a été approuvé à l'unanimité par le conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement réuni le 23 avril 2025.

Il est proposé la décision modificative suivante :

BUDGE ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Fonctionnement			
023-virement à la section d'investissement	- 105 000,00 €		
014-706129 (Redevance modernisation AERMC)	+ 105 000,00 €		
Investissement			
2315 Travaux	- 206 700,00 €	021-virement de la section de fonctionnement	- 105 000,00 €
13111 Subventions d'équipement Agence de l'Eau	+ 92 600,00 €		
1313 Subventions d'équipement Départements	+ 9 100,00 €		
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

Il est donc proposé :

- D'approuver la décision modificative ci-dessus.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO
PUBLIE LE :

25 JUIN 2025



Le secrétaire de séance,

Sandrine COSSERAT

REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20250618-01_18062025